

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.074

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 23 mai, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mai 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 mai 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES D'UN VÉHICULE IVECO, ÉQUIPÉ D'UN ÉLÉVATEUR À NACELLE DE MARQUE COMILEV SODAMEL, TYPE EN 185 TRE 350, IMMATRICULÉ 8670 VW 17

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan est propriétaire d'un véhicule IVECO équipé d'un élévateur à nacelle, de marque COMILEV SODAMEL, type EN 185 TRE 350, immatriculé 8670 VW 17, dont la date de première mise en circulation est le 14 février 1997.

Ce véhicule, affecté au service "Éclairage Public", doit faire l'objet de réparations d'entretien dont les coûts dépassent sa valeur vénale.

Considérant qu'une vente aux enchères remplit les conditions légales de cession d'un véhicule, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente aux enchères du véhicule IVECO équipé d'un élévateur à nacelle, de marque COMILEV SODAMEL, type EN 185 TRE 350, immatriculé 8670 VW 17,
- de confier cette vente à Maître Jean-Renaud GEOFFROY, commissaire-priseur à Royan,
- de radier, en conséquence, le véhicule ci-dessus mentionné du parc automobile de la Ville de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2112-1,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser la vente aux enchères du véhicule IVECO équipé d'un élévateur à nacelle, de marque COMILEV SODAMEL, type EN 185 TRE 350, immatriculé 8670 VW 17,
- de confier cette vente à Maître Jean-Renaud GEOFFROY, commissaire-priseur à Royan,
- de radier, en conséquence, le véhicule ci-dessus mentionné du parc automobile de la Ville de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 mai 2019  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

